

DARWIN

Ce document est une communication à caractère publicitaire. L'investissement en parts de SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) présente des risques, notamment de liquidité et de perte en capital. La durée de placement recommandée de Darwin RE01 est de 8 ans.

Accéder simplement aux marchés immobiliers français et européens avec une approche transparente et performante.

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du document d'information clé, et de la note d'information et de son actualisation le cas échéant, notamment des frais et des risques, disponibles sur le site www.darwin-invest.com ou sur simple demande à la société de gestion.

Facteurs de risques 1/2

Risque de perte en capital : La Société Civile de Placement Immobilier n'offre aucune garantie de protection du capital. Les investisseurs doivent être conscients que leur capital n'est pas garanti et qu'ils peuvent ne pas le récupérer ou seulement en partie. Il est déconseillé aux investisseurs de placer leur argent dans la SCPI s'ils ne peuvent pas assumer les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au marché immobilier : Les investissements effectués par la SCPI sont soumis aux risques liés à la possession et à la gestion d'actifs immobiliers.

De nombreux facteurs, qu'ils soient économiques en général ou spécifiques au marché immobilier, peuvent impacter négativement la valeur des actifs détenus par la SCPI. Ainsi, en cas de baisse du marché, la valeur de réalisation de la SCPI peut diminuer. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance des actifs immobiliers détenus par la SCPI.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion de la SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés et la sélection des immeubles. Il existe un risque que la SCPI ne soit pas investie, directement ou indirectement, dans les marchés ou les immeubles les plus performants. Par conséquent, la performance de la SCPI pourrait être inférieure à l'objectif de gestion. Une évolution négative de la valeur de réalisation de la SCPI est possible.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité correspond à la difficulté que pourrait rencontrer un épargnant pour vendre ses parts. Il est rappelé que la SCPI ne garantit pas la revente des parts, celle-ci dépendant de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre de la variabilité du capital. De manière générale, l'investissement en parts de SCPI doit être envisagé sur le long terme. La durée de placement recommandée est d'au moins huit ans.

Risque lié à l'endettement : La SCPI peut recourir à l'endettement pour financer certains de ses investissements. Les fluctuations du marché immobilier peuvent significativement réduire la capacité de remboursement de la dette, et les variations du marché du crédit peuvent diminuer les sources de financement et augmenter les coûts de ce financement. L'effet de levier peut accroître la capacité d'investissement de la SCPI mais aussi les risques de perte, pouvant entraîner une diminution de la valeur de réalisation de la SCPI.

Risque de durabilité : Le risque de durabilité est un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourrait avoir un impact négatif significatif, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement. Ce risque peut être isolé ou affecter d'autres risques. Les risques de durabilité peuvent détériorer le profil financier, la liquidité, la rentabilité ou la réputation de l'investissement sous-jacent. Si ces risques ne sont pas anticipés et intégrés dans les évaluations des investissements, ils peuvent avoir un impact négatif sur la valeur de marché estimée ou la liquidité de l'investissement, et donc sur le rendement de la SCPI.

Facteurs de risques 2/2

Risque de blocage des retraits : Conformément aux dispositions relatives aux sociétés à capital variable, la revente des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande que ce soit dans le cadre de la variabilité du capital ou, en cas de suspension de celle-ci, du marché par confrontation des ordres d'achat et de vente. La SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait, la sortie n'étant possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie.

Risque lié à la durée de blocage : Conformément à l'article L. 214-86 du CMF les parts détenues par les Fondateurs, sont inaliénables pendant trois (3) ans à compter de la délivrance du visa de l'AMF.

Risque fiscal : L'évolution de la réglementation et de la fiscalité applicable à l'immobilier peut avoir une incidence sur l'évolution des marchés immobiliers. Par ailleurs, la fiscalité applicable aux investisseurs dépend de la situation individuelle de chacun. Nous invitons les souscripteurs potentiels à prendre attache auprès de leur conseil préalablement à leur souscription dans le fonds.

Risque de taux : La SCPI peut être exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, dans le cas où, par exemple, la dette bancaire serait conclue à taux variable et ne ferait pas l'objet d'une couverture de taux. Une hausse des taux d'intérêt, dans le cas où ce risque n'aurait pas été intégralement couvert, entraînerait alors une hausse de coût du service de la dette et réduirait donc les résultats de la SCPI.

Risque lié à la souscription à crédit (si applicable) : Comme pour l'investissement immobilier en direct, vous pouvez financer l'achat de vos parts de SCPI par l'emprunt. Vous pouvez, sous certaines conditions, déduire de vos revenus fonciers les intérêts d'emprunt. À noter que le recours à l'emprunt doit être envisagé en intégrant les caractéristiques propres à ce mode de financement. Le recours à l'emprunt doit toutefois faire l'objet d'une analyse de votre situation personnelle et de votre projet.

La baisse de la valeur des parts ou du revenu perçu ne vous décharge pas de l'obligation de remboursement de l'emprunt souscrit et des intérêts afférents, ce qui peut vous conduire à faire face aux obligations du crédit par vos autres revenus et/ou votre épargne. Il est rappelé que le marché immobilier peut évoluer à la hausse comme à la baisse sur la période d'investissement.

En cas de défaillance au remboursement du prêt consenti et de nantissement de vos parts dans le cadre du prêt, l'établissement prêteur pourrait demander la vente de ces parts, ce qui pourrait entraîner une perte de capital et la déductibilité des intérêts de l'emprunt au titre des exercices antérieurs. À terme, si le rendement des parts achetées à crédit n'était pas suffisant pour rembourser l'emprunt, ou en cas de baisse du prix lors de la vente des parts, vous devriez payer la différence.

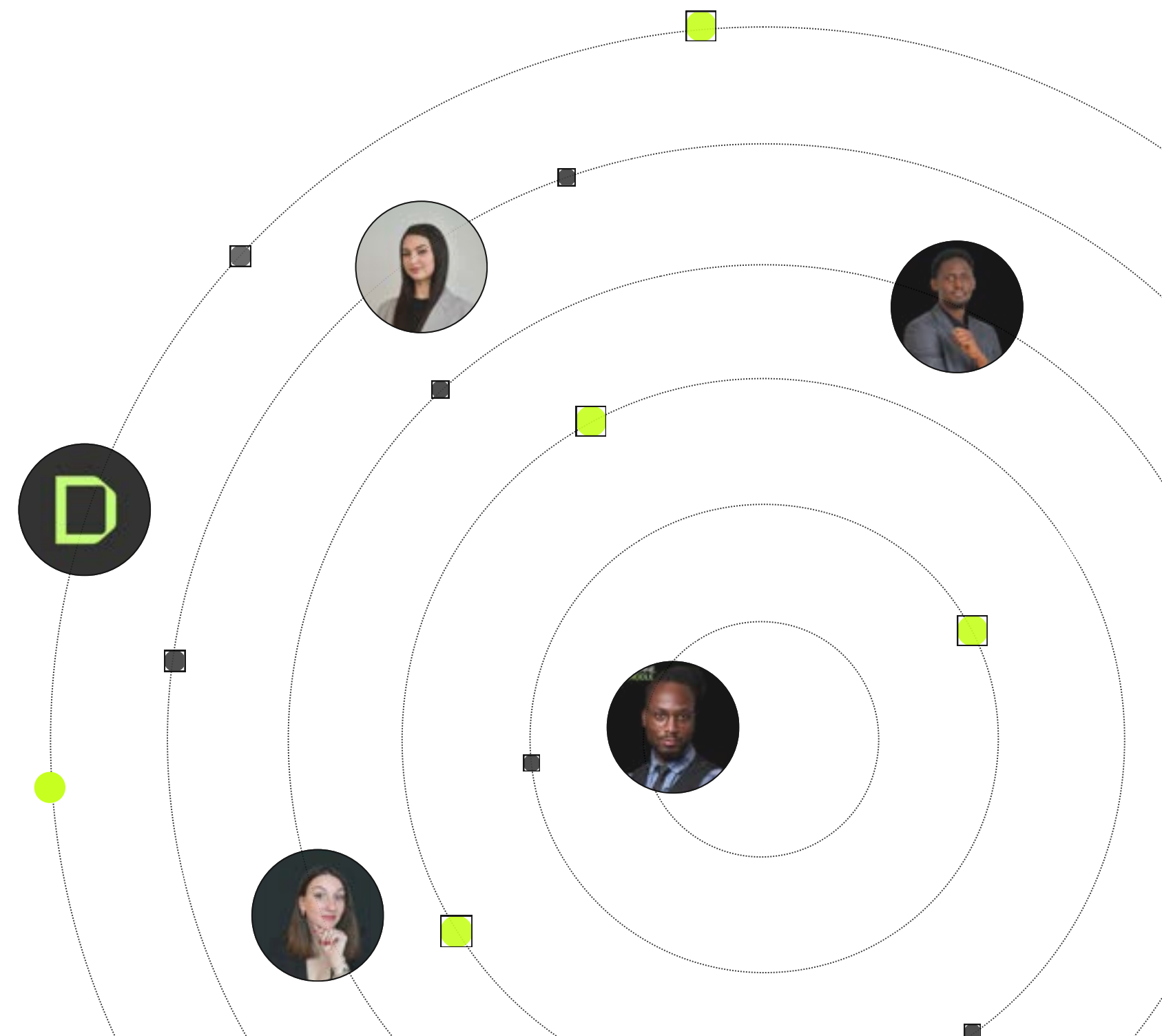
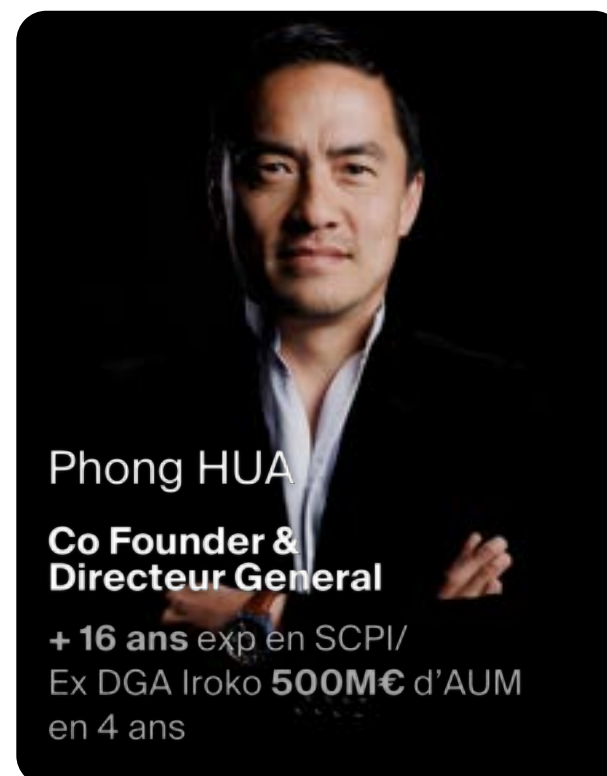
DARWIN

Darwin, société de gestion spécialisée en investissements immobiliers professionnels, allie rigueur et expertise pour offrir des solutions ciblées, optimisant la valeur à chaque étape de la chaîne, dans l'intérêt de nos investisseurs.

05/25

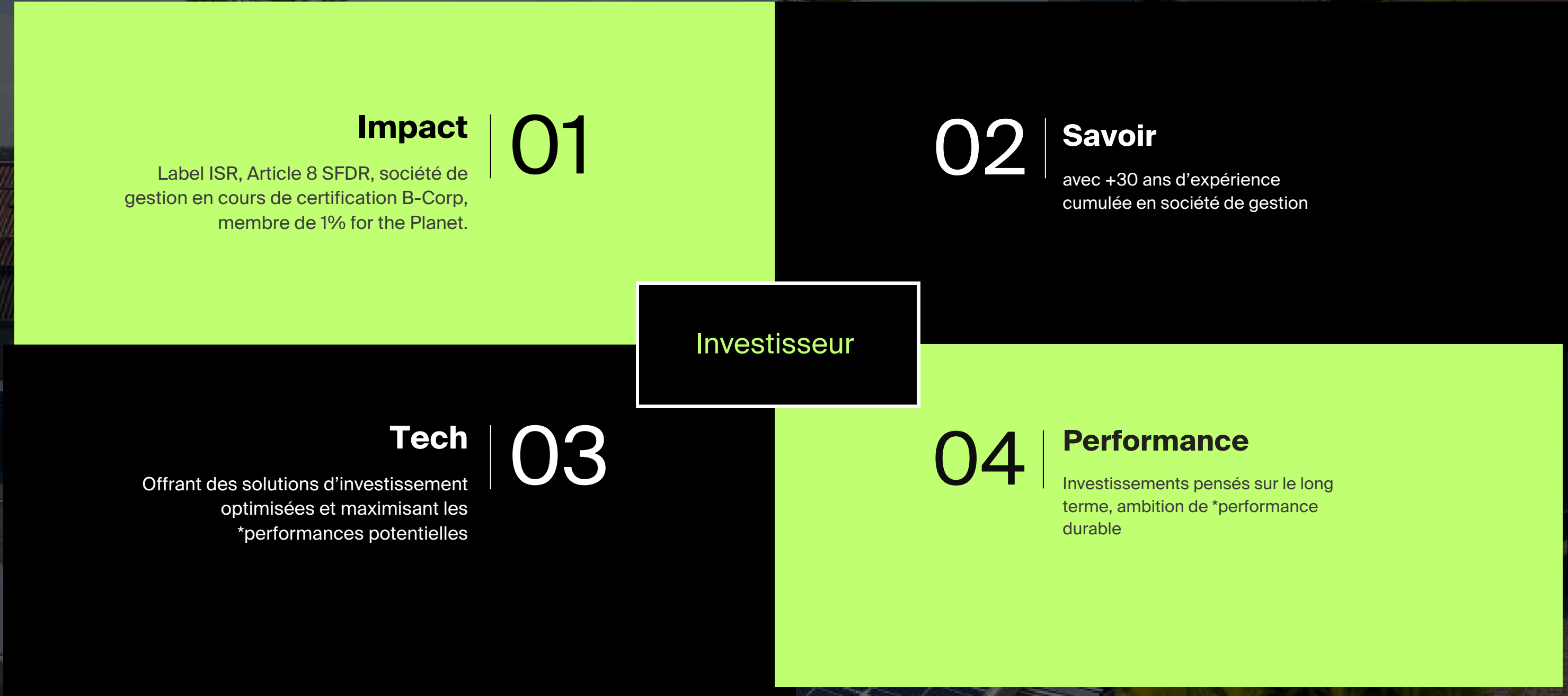


La société de gestion

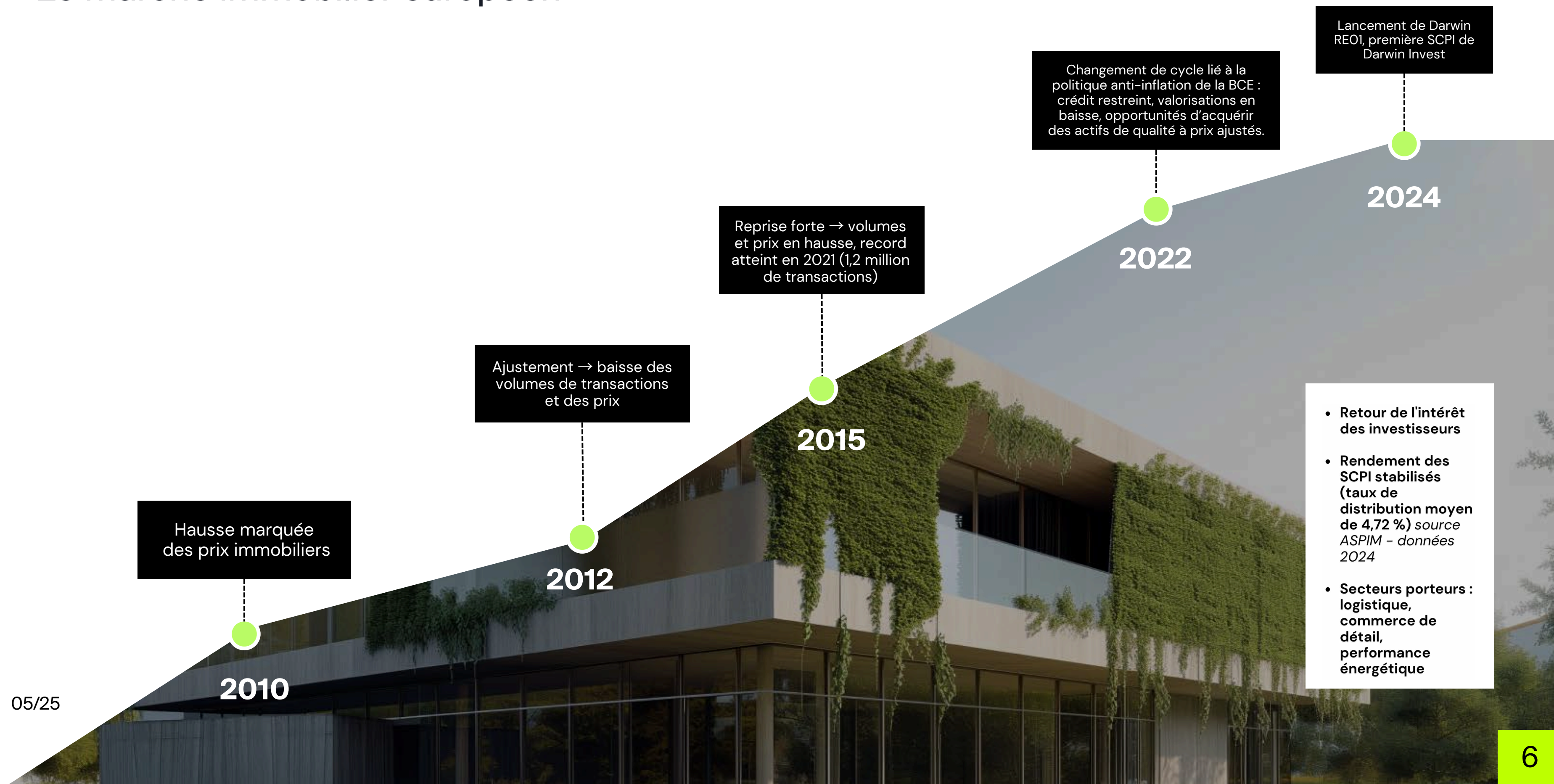


Élever les curseurs
au plus haut niveau

Redéfinir les standards de l'investissement immobilier en apportant des
réponses innovantes et exigeantes aux nouveaux défis des investisseurs.



Le marché immobilier européen



L'équipe partenariat



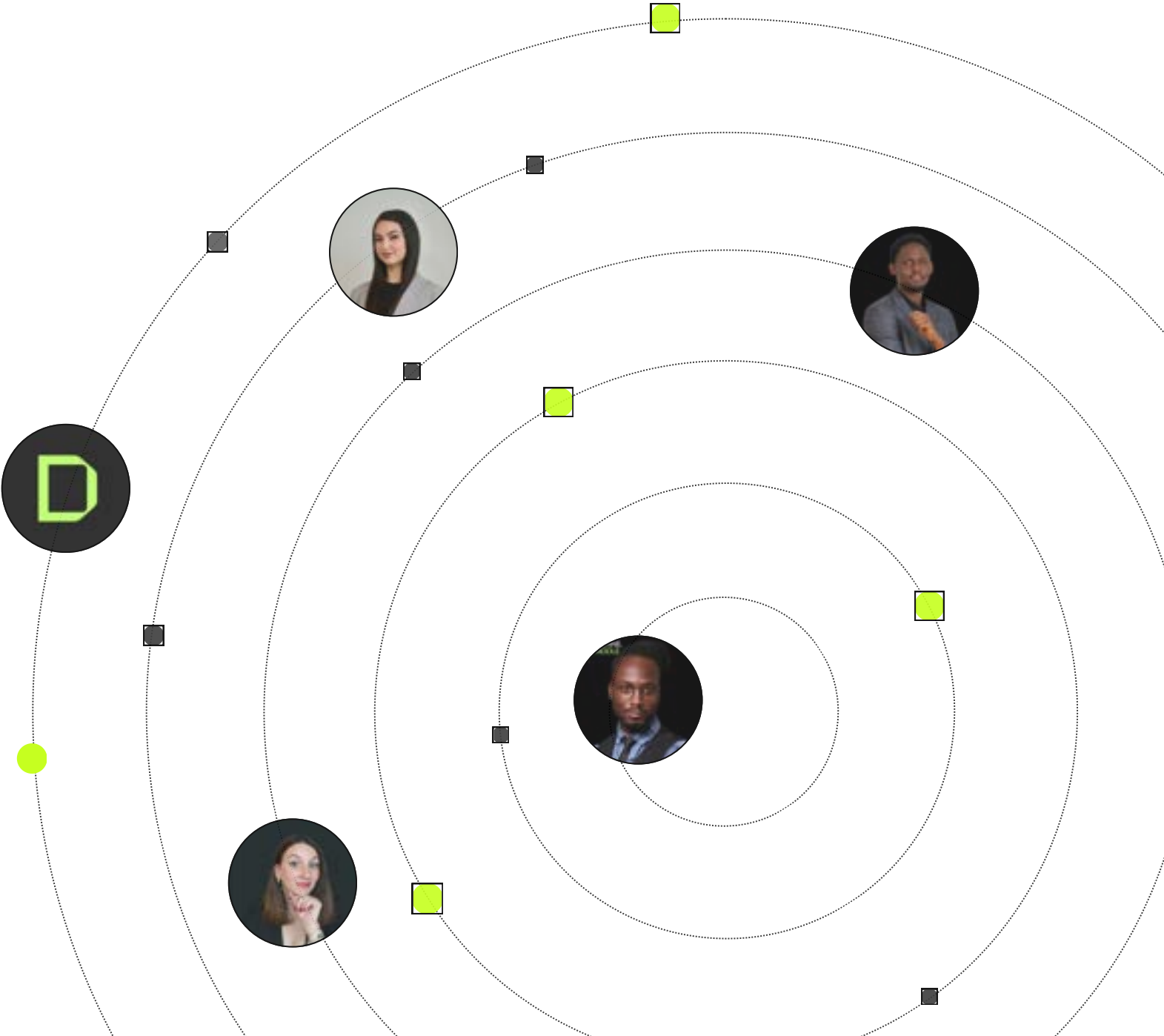
Vanessa Rodrigues
Directrice des Partenariats
+ 10 ans en SCPI /
Ex-Dir. Partenariats Novaxia
Collecté 1 Mrd€+ en 2 ans



Lassana Diarra
Middle Officer
+ 12 ans dont 6 dans le
domaine bancaire et 6 dans
le domaine de la SCPI



B  linda Warrise
Responsable des Partenariats
+12 ans dans l'investissement
immobilier, dont 4 en SCPI



Darwin RE01

SFDR Article 8



La nouvelle ère de
l'épargne immobilière

A portrait of a woman with long dark hair and round glasses on the left, and a man with short dark hair and a watch on the right. They are both looking towards the camera against a dark background. A white text box with a green border is positioned in the center, overlapping both individuals.

"Nous vivons un moment charnière pour l'épargne immobilière. Comme l'a dit Charles Darwin, "ceux qui survivent ne sont pas les plus forts ou les plus intelligents, mais ceux qui s'adaptent au changement." Cette philosophie guide notre stratégie : anticiper les évolutions du marché et des usages afin de toujours proposer des solutions d'épargne immobilière durables et performantes, en phase avec les enjeux de demain."

OFFRE COMMERCIALE



Pleine propriété ou démembrement temporaire de 3 à 20 ans



Versements programmés en pleine propriété dès une part (200€)



***7,50%**

Objectif de distribution cible net de frais de gestion et brut de fiscalité.



À partir de 1000 €



Versement mensuel de dividendes potentiels à partir d'octobre 2025

* Il s'agit d'une estimation non garantie et non contractuelle de la performance future calculée par Darwin à partir des données relatives aux conditions actuelles de marché. L'analyse produite appartient à la société de gestion et n'emporte aucun engagement juridique ni accord contractuel de sa part. La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Nous vous invitons à consulter la Note d'Information du fonds disponible sur la page internet de la SCPI (www.darwin-invest.com) pour retrouver plus de détails sur les frais, ainsi que les conditions de souscription.

DARWIN

Pays proches et majeurs en zone Euro (> 50%) : Pays cibles dans lesquels DARWIN RE01 pourrait investir: France, Allemagne, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Italie.

Secteurs de convictions

	Commerces Lieux de destination et enseignes reconnues
	Logistique / Messagerie Actifs adaptés aux nouveaux usages
	Bureaux Principalement d'organismes (para)publics
	Hospitality Santé, petite enfance, éducation, hôtellerie



GESTION DYNAMIQUE DU PORTEFEUILLE

GOUVERNANCE LOCATAIRE

- Analyse des baux
- Renouvellement anticipé des baux

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

- Audit systématique : diagnostics techniques et environnementaux, avec un plan d'amélioration quinquennal



PLUS VALUE POTENTIELLE REDISTRIBUÉE OU REPORT À NOUVEAU (RAN)

Potentiel arbitrage de biens immobiliers à 5 ans

Engagée dans le label ISR



Fondée sur des principes d'innovation et de responsabilité, la société de gestion Darwin Invest vise à maximiser la performance financière tout en intégrant systématiquement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa stratégie. Elle se distingue par son engagement à long terme en faveur de la durabilité environnementale et sociale de ses actifs.

05/2025

Sa SCPI Darwin RE01 intègre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble du processus de sélection et de gestion des actifs immobiliers. Les actifs sont évalués à l'aune de ces trois piliers, en tenant compte à la fois des objectifs d'investissement responsables (en référence l'Article 8 du règlement SFDR) et des exigences du label ISR.

Pour évaluer les actifs tout au long de leur cycle de vie, depuis la pré-acquisition à leur éventuelle cession, une grille d'évaluation ESG a été développée en collaboration avec le cabinet Etyo. Cet outil examine les trois dimensions E, S et G d'un actif immobilier à travers 11 thématiques déclinées en 32 critères qualitatifs et quantitatifs

Pour plus d'informations sur la labellisation ISR du fonds : <https://www.darwin-invest.com>

Améliorer la durabilité immobilière

Performance énergétique

Mesurer et améliorer la performance énergétique des actifs

Impact environnemental

Participer à la réductions des impacts négatifs sur la consommation des ressources et la biodiversité

Impact social

Renforcer le bien être et les services offerts aux occupants

Engagement des parties prenantes

Engagement avec les parties prenantes pour des solutions collaboratives

Transparence

Assurer une communication claire des efforts de durabilité



Etat du portefeuille en chiffres au 31 mars 2025



Capitalisation
8 813 710 €



Nombre total d'associés
391



Nombre total d'actifs
4



Surface totale
6 232m²



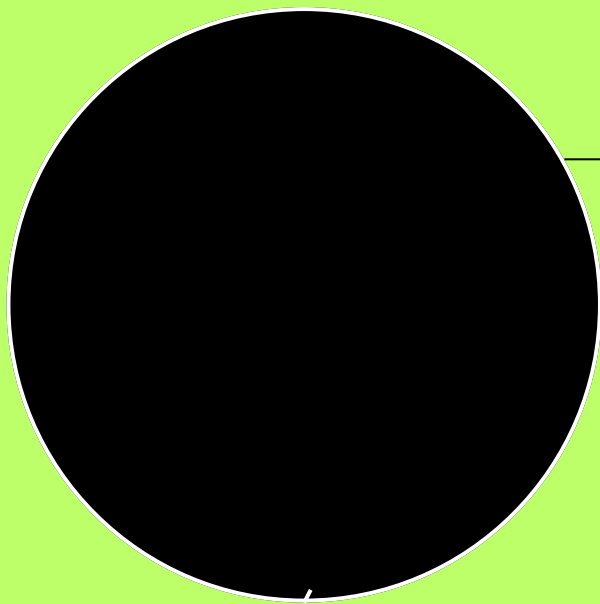
Taux d'occupation financier
100 %



Taux d'occupation physique
100 %



Taux de distribution 1er trimestre de 1,40%*
calculé sur un prix de part à 200€, net de frais de gestion, brut de fiscalité.

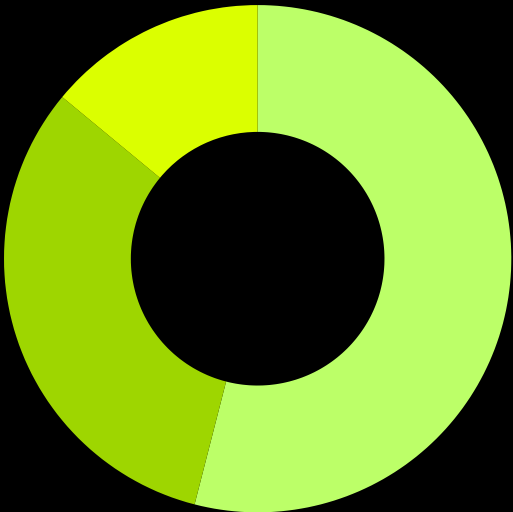


100 % France

Objectif 2025
50% France
50% Europe

Répartition géographique
en pourcentage de la dernière valeur vénale

Bureaux
14%



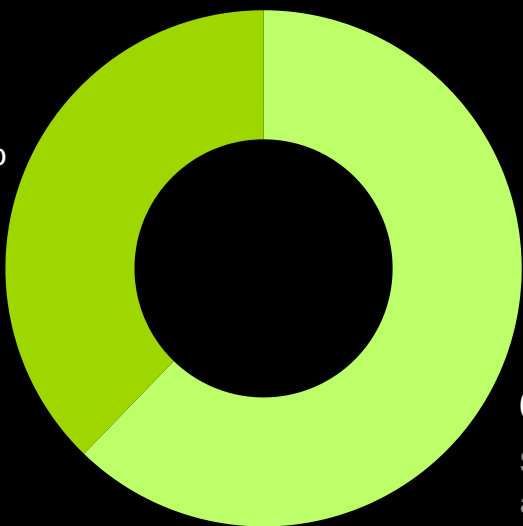
Commerces
54%

Logistique
32%

Répartition typologique

En pourcentage de la dernière valeur vénale

Valeur de reconstitution 195,51 €



37.8%
Fondateurs
à 180 €/part

62.2%
Sponsors
à 190 €/part

Composition de la
capitalisation du fonds

Les expertises indépendantes montrent une progression de 9,54 % entre le prix d'acquisition des biens et leur dernière évaluation

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée. La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti.

PORTEFEUILLE

 Loué par Actenium Vinci Energies  Locaux d'activités Lieu Sorigny, France Typologie Locaux d'activité WALT 8,4 ans Rendement AEM 7,35%	 Loué par Décathlon  Commerce Lieu Argentan, France Typologie Commerce WALT 9 ans Rendement AEM 8,25%	 Loué par Promocash  Commerce Lieu Saint-Clément, France Typologie Commerce WALT 8,5 ans Rendement AEM 7,50%	 Loué par Suez Eau France  Locaux d'activités Lieu Charnay-lès-Mâcon, France Typologie Locaux d'activité WALT 2,7 ans Rendement AEM 8,85%
--	--	---	--

 Vol. total investissement 7M€ tous frais inclus	 Taux de rendement moyen acte en main 7,75%	 Durée résiduelle des baux jusqu'à leurs termes 7,8 ans	 Démarches Environnementales - Gestion technique des bâtiments - Études du potentiel solaire - Étude bornes de recharge véhicules électriques
--	---	---	--

ZOOM SUR UN ACTIF

Durée du bail jusqu'à son terme

Sale & lease back, 9 ans (WALT)
Decathlon Argentan (61)



Démarches ESG

- Gestion technique des bâtiments
- Installation lumineuses en LED
- Étude bornes de recharge véhicules électriques



SOUS PROMESSE DE VENTE

RENNES NOYAL (FRANCE) -
ENGIE Energies

DESCRIPTION

- Typologie: Bureaux / Logistique (1.928m²)
- Locataire: ENGIE Energies
- Bail 10 ans dont 6 ans fermes
- Volume total d'investissement: 2.9M€
- Taux de rendement acte en main: 7,75%





NOS EXCLUSIVITÉS

BARCELONE MATARO
(Espagne) – Guitare

DESCRIPTION

- Typologie: Logistique (2.634 m²)
- Locataire: Sale & Lease Back avec la société GUITARE
- Bail 20 ans dont 10 ans fermes
- Volume total d'investissement: 1.9M€
- Taux de rendement acte en main: 7,25%





NOS EXCLUSIVITÉS

MURCIA (ESPAGNE),
BASIC FIT

DESCRIPTION

- Typologie: salle de sport / bien-être (1.134 m²)
- Locataire: Basic Fit - entièrement rénové en 2024
- Bail 20 ans dont 10 ans fermes
- Volume total d'investissement: 900K€
- Taux de rendement acte en main: 7,50%



Les actifs à l'étude en Europe



OUTILS DE SOUSCRIPTION

SCPI
DARWIN RE01

1000 €
Montant min.

Immobilier tertiaire
Sous-jacent

Article 8
SFDR

grand public
Parts

Montant de la souscription

€

Initier une souscription

SIMULATEUR EN MARQUE BLANCHE

Pleine propriété

Nue-propriété

HYPOTHÈSES

Montant de votre investissement initial 100 000€

50K € 500K €

Durée du démembrement 10 ans

3 ans 20 ans

Revalorisation moyenne annuelle des parts 1.0%

0% 3%

Vos résultats avec DARWIN RE01

Valeur de la nue-propriété (en % du prix de souscription)

70%

Valeur de vos parts

142857€

Dividendes mensuels potentiels à terme

893€

100 %
digital

Commission de souscription	8% HT
Commission d'acquisition dégressive	De 1 à 5% HT max
% HT du prix d'acquisition € hors droits	
Commission de gestion	12% HT
% HT des loyers encaissés	
Commission de cession des actifs	2,5 % HT max
Commission de sortie	0%
Délai de jouissance des parts	1 er jour du 6 ème mois
TRI annuel cible non garanti	6,50%*
Taux de distribution annuel cible non garanti	6,00%*

Taux de rendement interne (TRI) :

Taux indiquant la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (8 ans ici) en tenant compte à la fois du prix acquéreur, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Il est tel que la valeur actuelle nette du placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensant). Il ne prend pas en considération les cessions de parts conclues de gré à gré.

Taux de distribution annuel :

Pour les SCPI à capital variable, il s'agit de la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité en France ou à l'étranger payée par le fonds pour le compte de l'associé(e), versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote part de plus-values distribuées) par le prix de souscription 1er janvier de l'année N. Le taux de distribution est calculé pour une part en pleine jouissance du 1er janvier au 31 décembre de l'année N.

*Estimation non garantie de la performance future calculée par Darwin à partir des données relatives aux conditions actuelles de marché. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez votre investissement. Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme, qui comporte des risques, notamment en perte de capital, d'illiquidité et liés aux marchés de l'immobilier.



Mentions légales de DARWIN INVEST

Société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 822.414 €
Siège Social : 91 avenue de la République – 75011 Paris
Tél. +33 (0)1 78 09 88 34
RCS Paris n° 931 578 736 – APE 64.20Z

TVA intracommunautaire FR01833409899
Agrément AMF n° GP20240019 en date du
06/08/2024
Email : hello@darwin-invest.com
Site internet : www.darwin-invest.com

Mentions légales de DARWIN RE01

91 avenue de la République– 75011 Paris
Agrément n°24-27 en date du 19/11/2024
RCS Paris n°934 121 898 - code APE 68.20B

